

LA COMPTABILITÉ DU SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les bases comptables.

CONTENU DE LA FORMATION

- Les obligations comptables et fiscales.
- Le plan comptable.
- Les comptes du syndicat.
- La tenue des comptes et l'enregistrement des opérations.
- Le contrôle des factures dans le processus global du traitement des dépenses : adéquation entre les documents reçus et les décisions prises en assemblée générale.
- Les encaissements de charges.
- Les règles d'imputation comptable en cas de règlement partiel.
- Le suivi des paiements des factures.
- La constitution des annexes 1 à 5.
- Les documents à présenter lors de l'assemblée générale.
- L'utilisation d'un logiciel métier.

CONDITIONS DE FORMATION

- Groupe de 10 stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Futur gestionnaire de copropriété ou acteur de l'immobilier.

PRÉ-REQUIS

- Connaissance du fonctionnement des copropriétés.



INTER / INTRA SUR MESURE



Durée : 2 jours



Prix : 700 € HT

PROCHAINES DATES

3 - 4 Novembre 2021

FORMATEUR

Mélanie, responsable d'agence immobilière, directrice commerciale, créatrice d'agence, formatrice et coach spécialisée. 20 ans d'expérience.

LES NOSCHOOL

Une formation assurée par des professionnels, formateurs expérimentés, en lien avec les référentiels métiers.

CONTACT, MODALITÉS D'INSCRIPTION :



05 56 49 41 33



conseillers@noschool.fr